

Date de dépôt : 14 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Mme Mathilde Captyn : Sicli se fonde-t-il sur une politique culturelle et de loisirs régionale ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: «Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur.»

1 TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Par ailleurs, nous relevons que le Conseil d'Etat n'a toujours pas donné de réponse à la R640 qui a pourtant été envoyée par le parlement à une quasi unanimité il y a deux ans, le 14 octobre 2010. Dès lors qu'un espace festif a été imaginé au sous-sol du bâtiment Sicli, nous pouvons nous poser les questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il une politique prévue en matière de culture et de loisirs pour la région ?*
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il nous transmettre les éléments de cette politique culturelle et de loisirs ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le projet de loi sur la culture actuellement en examen au Grand Conseil vise à redéfinir le rôle de l'Etat en matière de politique culturelle. Il n'appartient pas *a priori* à l'Etat de définir une politique de loisirs au sens entendu dans la question. Néanmoins, au vu des récents développements sur la question de la vie nocturne à Genève, l'Etat y a accordé une certaine attention, notamment en soutenant la modification législative permettant dans certains cas d'autoriser par dérogation de telles activités dans les zones industrielles et artisanales (art. 26, al. 1, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 – LaLAT), ou encore en proposant la modification législative récemment adoptée par le Grand Conseil (cf. L 10861, en particulier son art. 1, al. 1), qui permet aux activités festives et culturelles de prendre place dans les espaces des futures zones de développement d'activités mixtes dévolus aux activités tertiaires.

La politique culturelle bénéficie d'une base légale et fait l'objet d'une politique publique « N ». S'agissant des lieux dits de « culture nocturne », une concrétisation de la volonté citée plus haut a été la décision d'affecter le sous-sol de l'école d'ingénieurs à la Ville de Genève pour y reloger l'association La Cave 12, ainsi que la transformation du bâtiment du 9 chemin de la Gravière, propriété de l'Etat (« La Gravière », inaugurée en mars 2012). Le département de l'urbanisme et la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente ont financé les travaux de mise aux normes de ce dernier bâtiment en vue de la location à une association proposée par l'Union des espaces culturels autogérés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER